



CDMSI(2019)03

19/07/2019

16^e réunion du Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)

4 – 6 juin 2019

(Strasbourg, Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, salle 10)

Rapport de réunion

La 16^e réunion du CDMSI se tient 4 au 6 juin 2019 à Strasbourg, sous la présidence de l'Ambassadeur Thomas Schneider (Suisse). Le CDMSI adopte l'ordre du jour figurant dans l'annexe 1. La liste des participants se trouve dans l'annexe 2. En tout, 71 personnes assistent à la réunion, dont 34 femmes (48 %) et 37 hommes (52 %).

Points soumis au Comité des Ministres pour information

Comité d'experts sur un journalisme de qualité à l'ère numérique (MSI- JOQ)

Le CDMSI se félicite de l'adoption par le Comité des Ministres, le 13 février 2019, de la Déclaration concernant la viabilité financière du journalisme de qualité à l'ère du numérique. Il prend note des informations que lui donne le Secrétariat sur la troisième réunion du MSI-JOQ (21-22 mars 2019).

Le CDMSI accueille avec satisfaction le projet de recommandation sur la promotion d'un environnement favorable au journalisme de qualité à l'ère du numérique (intitulé « Recommendation on promoting a favourable environment for quality journalism in the digital age » - anglais uniquement) et, vu l'avancement du texte et le large soutien en sa faveur, décide d'accélérer son entérinement en passant par une procédure écrite. Les délégués sont invités par le Secrétariat à transmettre leurs éventuels commentaires d'ici au 20 juin afin qu'ils soient incorporés d'ici au 4 juillet. Le CDMSI aura ensuite deux mois pour transmettre d'autres commentaires, qui seront incorporés d'ici la mi-septembre. Le texte final sera approuvé par le CDMSI par procédure écrite d'ici la fin septembre et transmis au Comité des Ministres pour être éventuellement adopté avant fin 2019.

En ce qui concerne le projet d'étude sur le développement de compétences permettant de reconnaître et valoriser le journalisme de qualité dans un environnement

numérique (intitulé « Draft Study on developing skills to recognize and value quality journalism in the digital environment » - anglais uniquement), le CDMSI soutient les travaux réalisés à ce jour, prend note des résultats de l'étude sur les programmes/projets d'éducation aux médias et à l'information visant à donner au public les compétences lui permettant de reconnaître les contenus de qualité. Le texte de l'étude est en cours d'élaboration et un avant-projet doit être transmis au CDMSI pour commentaires en septembre.

Comité d'experts sur les dimensions des droits de l'homme dans le traitement automatisé des données et les différentes formes d'intelligence artificielle (MSI-AUT)

Le CDMSI se félicite de l'adoption par le Comité des Ministres, le 13 février 2019, de la Déclaration sur les capacités de manipulation des processus algorithmiques. Il prend note des informations que lui fournit le Secrétariat au sujet de la troisième réunion du MSI-AUT (18-19 mars 2019) et examine les documents en cours d'élaboration.

Le CDMSI accueille avec satisfaction la version révisée du projet de recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur les incidences des systèmes algorithmiques sur les droits de l'homme (intitulé « Draft Recommendation of the Committee of Ministers to member states on human rights impacts of algorithmic systems » - anglais uniquement), dont la structure a été revue et la formulation simplifiée. Vu la complexité du sujet, les délégués suggèrent d'améliorer encore la lisibilité du texte en ajoutant des sous-titres en gras dans les dispositions des lignes directrices et en envisageant d'ajouter au préambule un résumé reprenant les principales obligations pour les acteurs publics et privés. Il faudrait veiller à bien faire la différence entre les domaines dans lesquels s'appliquent des systèmes algorithmiques que l'État doit réglementer, et ceux dans lesquels le secteur privé est encouragé à mettre en place ses propres normes et bonnes pratiques. Les délégués suggèrent en outre quelques améliorations et précisions à apporter au texte et décident de soumettre le projet au public et à un large éventail de parties prenantes, pour consultation, durant l'été.

Le CDMSI accueille avec satisfaction la version révisée des études sur les implications des technologies numériques avancées (y compris les systèmes d'intelligence artificielle) sur le concept de responsabilité dans le cadre des droits de l'homme (« Study of the implications of advanced digital technologies (including AI systems) on the concept of responsibility within a human rights framework » - anglais uniquement) et, respectivement, sur les formes de responsabilité et les questions de compétence dans l'application des lois de diffamation en matière civile et administrative dans les Etats membres du Conseil de l'Europe « Study on forms of liability and jurisdictional issues in the application of civil and administrative defamation laws in Council of Europe member states » ; il entérine la transmission des textes au Comité des Ministres afin que celui-ci en prenne note puis qu'ils soient publiés.

Conférence des ministres responsables pour les médias et la société de l'information (Nicosie, Chypre, 28-29 mai 2020)

Le CDMSI examine le projet de programme de la conférence ministérielle et décide ce qui suit :

- le format de la conférence devrait prévoir une participation multipartite pertinente aux séances plénières ministérielles, permettant à toutes les parties prenantes concernées au plus haut niveau possible de participer aux discussions;
- la conférence devra durer un jour et demi ;
- les membres du CDMSI doivent déterminer quels ministres sont responsables des thèmes de la conférence ministérielle et les informer des dates et du contenu de cette dernière. Les délégués du CDMSI doivent faire tout leur possible pour que le plus grand nombre de ministres participent à la conférence et ceci pour toute la durée de cette dernière ;
- les débats sur le titre de la conférence se poursuivent et le titre exact devrait être bientôt approuvé.

Le CDMSI est par ailleurs informé des progrès accomplis dans la préparation de la conférence ministérielle, à savoir, notamment : l'achèvement des documents de synthèse concernant chacun des thèmes qui seront traités, l'élaboration par le groupe de rédaction de l'avant-projet des trois résolutions, la tenue d'une réunion du comité de rédaction destinée à examiner les résolutions et le titre de la conférence ministérielle et à faire des suggestions à leur sujet.

Le CDMSI apprend en outre que les avant-projets de résolutions sont actuellement révisés à la lumière des débats tenus au cours de la réunion du groupe de rédaction et de celle du Bureau, et qu'elles seront présentées à la plénière du CDMSI en même temps que le projet de déclaration finale lorsque les textes en seront à un stade plus avancé, avant la plénière de décembre. Le Secrétariat fait savoir au CDMSI qu'une lettre de « réservation de date » sera envoyée aux ministres en juin ou juillet et invite les membres à faire d'ores et déjà connaître à leurs ministres respectifs les dates et le contenu de la conférence ministérielle.

Activités de coopération

La plénière prend note des informations communiquées par le Secrétariat sur les programmes et les activités de coopération en cours et à venir, comme indiqué dans le document MEDIA-COOP(2019)2019. Elle note en particulier que les projets de coopération couvrent un vaste éventail d'activités, à savoir, notamment : la formation des journalistes à la lutte contre les discours de haine et la promotion des normes éthiques, le soutien aux autorités de régulation et aux législateurs nationaux en faveur d'un cadre juridique favorable à la liberté d'expression, conformément aux normes du Conseil de l'Europe.

Comité de lutte contre le terrorisme (CDCT)

Le CDMSI évoque la Stratégie 2018-2022 du Conseil de l'Europe contre le terrorisme, approuvée le 4 juillet 2018 par le Comité des Ministres, visant notamment à compiler les meilleures pratiques des États destinées à promouvoir un comportement responsable de la part des médias et des fournisseurs de service internet ainsi que des autres acteurs concernés de manière à ne pas laisser le terrorisme et son idéologie se répandre. Il prend note des informations fournies par M. Kristian Bartholin, du Secrétariat du CDCT, sur les travaux en cours dans ce domaine, à savoir, notamment : l'élaboration d'une définition paneuropéenne du terrorisme, la détermination des signes de radicalisation toutes idéologies confondues, et la façon de recueillir des preuves permettant de poursuivre les terroristes affiliés à l'EIIL sans violer le principe du droit à un procès équitable. Le CDMSI est aussi informé d'une conférence qui aura lieu l'an prochain sur le rôle des femmes et des enfants dans le terrorisme. La volonté d'associer le CDMSI aux travaux du CDCT est évoquée, en particulier à ses travaux de prévention. Suite au départ de l'ancien correspondant du CDMSI auprès du CDCT, le CDMSI désignera un nouveau correspondant pour participer aux réunions du CDCT sur les questions de liberté d'expression.

Vie privée et protection des données

Le CDMSI est informé de l'adhésion de l'Argentine à la Convention 108, dont elle est la 54^e Partie (à compter du 1^{er} juin 2019) et du fait que le Maroc, qui a déposé son instrument d'adhésion, deviendra le 1^{er} septembre la 55^e Partie à ladite convention. À propos de la Convention 108+ (protocole d'amendement STCE n° 223), qui a été ouverte à la signature le 10 octobre 2018, les derniers pays à l'avoir signée sont la Tunisie, le 24 mai, la Pologne et la Slovaquie, le 16 mai, la Croatie, le 22 mars 2019, l'Italie, le 5 mars 2019, l'Andorre, le 28 janvier (journée de la protection des données), ainsi que Chypre et la Hongrie, le 9 janvier, ce qui a porté le total à 30 signatures. Le CDMSI note que le Conseil de l'UE a adopté le 9 avril la décision autorisant les États membres de l'UE à ratifier le protocole d'amendement. Il est par ailleurs informé que dans le cadre du programme de travail 2018-19 du Comité de la Convention 108, cinq pays (Argentine, Cap-Vert, Mexique, Maroc et Tunisie) ont adhéré à ladite convention et sept autres ont obtenu le statut d'observateurs. Le Comité de la Convention 108 examinera à sa prochaine plénière (38^e plénière, 13-14 juin 2019) le programme de travail biennal 2020-2021, portant sur les thèmes suivants :

- mécanisme de suivi et d'observation pour le comité établi au titre de la Convention 108+,
- examen de la situation actuelle et revue de la Recommandation CM/Rec(2010)13 du Comité des Ministres aux États membres pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel dans le cadre du profilage,
- reconnaissance faciale,
- protection des données dans le secteur de l'éducation,
- modèles d'échange de données en matière de lutte contre la manipulation des compétitions sportives,

- régime de protection des données concernant les dispositions du deuxième protocole additionnel à la Convention de Budapest.

Le point est fait sur l'adoption par le Comité de la Convention 108 des Lignes directrices sur l'intelligence artificielle et la protection des données (25 janvier 2019) et sur l'adoption par le Comité des Ministres de la Recommandation CM/Rec(2019)2 sur la protection des données relatives à la santé (27 mars 2019).

La prochaine réunion plénière du Comité de la Convention 108 sera précédée, le 12 juin, par une conférence internationale intitulée « Mieux nous protéger à l'ère numérique : la Convention 108+ », organisée en coopération avec la présidence française du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, ainsi que par une consultation publique sur les données de santé organisée par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la vie privée.

Sécurité des journalistes

Le CDMSI est informé des travaux en cours sur la *stratégie de mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2016)4*, à savoir :

- dans le guide de mise en œuvre de la Recommandation sur la sécurité des journalistes, les sections concernant la protection et les poursuites ont été finalisées ;
- un questionnaire a été envoyé aux États membres sur la mise en œuvre de ladite Recommandation et 16 réponses ont été reçues, qui seront intégrées dans le guide de mise en œuvre sous forme de meilleures pratiques ;
- il est prévu de diffuser le guide de mise en œuvre auprès de la société civile pour retour d'informations une fois que les meilleures pratiques y auront été incorporées et qu'il sera finalisé ;
- le manuel de formation « HELP » sur la sécurité des journalistes, destiné aux juristes, aux juges et éventuellement aux représentants des forces de l'ordre, est actuellement élaboré par une équipe d'experts et devrait être prêt courant 2020.

Le délégué de l'Italie auprès du CDMSI apporte des informations sur la création d'un « Centre national de coordination pour le suivi, l'analyse et l'échange permanent d'informations sur l'intimidation des journalistes » ; cet organe créé par les autorités italiennes a pour mission de formuler des propositions/stratégies sur la façon de prévenir et de combattre l'intimidation et la violence contre les journalistes, notamment en adoptant des mesures de protection spécifiques.

Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes

Le CDMSI prend note du rapport annuel de 2019 « Démocratie en danger », publié par les organisations partenaires de la Plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes (ci-après, la Plateforme), une activité organisée au Parlement européen. Le rapport dresse un tableau clair de la détérioration de l'environnement des médias dans les États

membres du Conseil de l'Europe et il analyse les violations de la liberté des médias signalées via la Plateforme en 2018.

Gouvernance de l'internet

Le CDMSI est informé du processus actuel de mise en œuvre de la Stratégie 2016-2019 pour la gouvernance de l'internet et invité à faire part de ses observations sur ce point de situation via les tableaux sur la mise en œuvre.

Il est aussi informé de l'élaboration de la stratégie 2020-2023 de suivi, qui sera intitulée « Stratégie de gouvernance numérique » pour rendre compte du fait que l'Organisation a de plus en plus de travaux concernant les technologies numériques au sens large. Dans le cadre de ce processus, après consultation de diverses entités du Conseil de l'Europe il a été décidé que la stratégie porterait sur les trois principaux messages transversaux ressortant du travail de l'Organisation en matière d'intelligence artificielle :

- a) l'autonomisation de chacun des utilisateurs
- b) la protection et la promotion des droits
- c) la gouvernance démocratique et l'État de droit.

Un point de situation sera fait régulièrement sur les activités via un site web dédié.

Le CDMSI apprend que la nouvelle stratégie sera partagée avec les secrétariats des comités directeurs et des comités conventionnels concernés pour consultation puis que le Secrétaire général la soumettra au Comité des Ministres pour information.

Échange de vues sur la liberté d'expression organisé par le Secrétaire général du Conseil de l'Europe

Des informations sont données au sujet de l'échange de vues sur la liberté d'expression (28 mars 2019) organisé par le Secrétaire général en collaboration avec le Comité des Ministres et le Directeur général Droits de l'Homme et État de droit, et au sujet du rapport 2018 du Service de la société de l'information sur la liberté d'expression, qui a été discuté dans le cadre de cet échange. Le CDMSI apprend que ce rapport présente les principales menaces qui pesaient sur la liberté d'expression en Europe en 2018, notamment la hausse des actes de violence et d'intimidation contre les journalistes, la hausse des agressions verbales et des mesures restrictives visant les ONG, la diffusion d'informations inexactes via les médias et les canaux en ligne et l'impact négatif de la révolution numérique sur la viabilité financière d'un journalisme de qualité et d'investigation ; il propose des lignes d'action au Conseil de l'Europe et aux États membres. Il pourrait être proposé, à la conférence ministérielle de 2020, de faire de ce rapport une publication annuelle.

Coordinatrice thématique sur la politique d'information

Le CDMSI procède à un échange de vues avec la Coordinatrice thématique sur la politique d'information (TC-INF), Mme Corina Călugăru, ambassadrice de la République de Moldova, au sujet de diverses activités, et en particulier de l'échange de vues qui se tiendra le 18 juin avec des entreprises du net partenaires sur des

questions d'intérêt commun et sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et les entreprises du net via la Plateforme, depuis sa création. Les travaux en cours sur la façon dont Netflix limite la production de films européens sont évoqués ainsi que de futurs travaux sur un éventuel cadre juridique relatif à l'intelligence artificielle et il est indiqué qu'une consultation multipartite aura lieu sur cette question.

Assemblée parlementaire

La plénière prend note des suites des observations du CDMSI sur une série de recommandations de l'APCE et sur des réponses du CM, le cas échéant. Les membres sont en outre informés des initiatives actuelles de divers comités de l'APCE relatives au nouvel environnement numérique.

EuroDIG, Forum sur la gouvernance de l'internet (FGI) des Nations Unies et ICANN

Le CDMSI note que des travaux préparatoires ont lieu à La Haye ce mois de juin au sujet du Dialogue européen sur la gouvernance de l'internet (EuroDIG) et qu'un FGI se tiendra à Berlin en novembre ; il note aussi que le Secrétariat a transmis des propositions concernant des sessions plénières, des ateliers et des forums ouverts, dont l'organisation sera coordonnée par les secrétariats des enceintes concernées.

Le Secrétariat informe en outre le CDMSI des questions de droits de l'homme évoquées lors des débats tenus au sein de l'ICANN, dans le cadre du Groupe de travail sur le PDP relatif aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD et du groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international ; il indique que cette année, les représentants du Conseil de l'Europe ne seront pas en mesure d'assister aux réunions plénières de l'ICANN.

Convention européenne sur la télévision transfrontière

Le CDMSI prend note du fait qu'alors que la Convention européenne sur la télévision transfrontière est en vigueur, son comité permanent n'est pas financé et aucune ressource budgétaire ne peut être allouée à la révision de la convention. Les membres discutent de la possibilité d'identifier un outil susceptible de compléter la Directive sur les services de média audiovisuels pour tenir compte de l'élément transfrontière du contenu audiovisuel et de l'évolution du BREXIT. Il propose de constituer à cet effet un groupe volontaire, composé de délégués du CDMSI, qui rédigera l'énoncé du problème en la matière.

Élection d'un membre du Bureau

Mme Inge Welbergen a été élue à l'unanimité en tant que membre du Bureau jusqu'à fin 2019.

En outre, le CDMSI prend note des points suivants, dont il débat :

- Les changements de personnel à compter du 1^{er} avril : Mme Artemiza-Tatiana Chisca a intégré le Service de la société de l'information en tant que nouvelle

- chef de la division média et internet et Secrétaire du CDMSI. Mme Silvia Grundmann, ancienne chef de la division, a intégré la Commission de Venise.
- Les décisions et la déclaration intervenues dans le cadre de la 129^e session du Comité des Ministres, à Helsinki, et destinées à surmonter les difficultés politiques et budgétaires auxquelles est actuellement confronté le Conseil de l'Europe. Le CDMSI note en particulier que les ministres ont entre autres déclaré ce qui suit :
 - tous les États membres doivent être habilités à participer en toute égalité aux réunions du Comité des Ministres et de l'Assemblée parlementaire, les deux organes statutaires du Conseil de l'Europe, tant que les articles 7, 8 ou 9 du Statut ne s'appliquent pas ;
 - ils seraient favorables à ce que les délégations de tous les États membres participent à la prochaine session de l'Assemblée parlementaire, compte tenu de l'importance de l'élection du Secrétaire général et des juges auprès de la Cour européenne des droits de l'homme ;
 - les États doivent respecter leurs obligations, comme le paiement de la contribution obligatoire au budget ordinaire ;
 - la société civile a un rôle essentiel et ils s'engagent à mener un dialogue sincère et transparent avec elle, à tous les niveaux.
 - il faut renforcer les travaux menés dans le domaine de la liberté d'expression ainsi que la coopération et le dialogue à l'aide des outils appropriés du Conseil de l'Europe, notamment la Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes.
 - le Comité des Ministres a été appelé à examiner, sur la base de consultations multipartites, la faisabilité et les éléments potentiels d'un cadre juridique pour le développement, la conception et l'application de l'intelligence artificielle, fondé sur les normes du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit.

 - La Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles de l'Assemblée parlementaire a décidé que les délégations auprès de l'Assemblée parlementaire peuvent obtenir leurs pouvoirs en cours d'année. Il s'ensuit que la Fédération de Russie sera en mesure de présenter ses pouvoirs à la session parlementaire de juin 2019. Elle pourrait donc éventuellement recommencer à verser sa contribution au Conseil de l'Europe, mais si ce n'était pas le cas, un plan de contingence pourrait s'appliquer et déboucher sur une réduction du personnel et une baisse allant jusqu'à 50 % des activités intergouvernementales.

 - Le bon déroulement de la conférence d'Helsinki – « Maîtriser les règles du jeu - L'impact du développement de l'intelligence artificielle sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit » – qui s'est tenue les 26 et 27 février 2019 ; elle était coorganisée par le Service de la société de l'information et la présidence finlandaise du Comité des Ministres. Le CDMSI apprend que le Conseil de l'Europe donnera suite aux conclusions d'Helsinki en prenant un certain nombre de mesures, notamment : continuer d'étudier les incidences du développement de l'intelligence artificielle sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit ; établir des recommandations et des orientations

sectorielles ; examiner les lacunes existantes dans le cadre législatif et réglementaire actuel applicable à la conception, au développement et à la mise en œuvre de l'intelligence artificielle ; et examiner la faisabilité et les éléments potentiels d'un cadre juridique dans ce domaine.

- Le bon déroulement de la conférence « Liberté des médias – comment y arriver ? », tenue le 20 mars 2019 après un « dialogue entre chercheurs sur l'éducation aux médias et à l'information » et un « dialogue politique de haut niveau sur la régulation des médias et la concentration de la propriété des médias », est évoqué. Il est notamment ressorti de cette conférence combien il importe de veiller à l'indépendance des autorités nationales de régulation et de créer des mécanismes de supervision indépendants pour les plateformes en ligne ; par ailleurs, l'éducation aux médias et à l'information doit s'inscrire dans un cadre normatif et divers acteurs, dont les autorités réglementaires, doivent se voir octroyer les compétences et le financement nécessaires pour pouvoir adopter des politiques et des mesures en la matière qui soient adaptées à différents groupes d'âge et groupes sociaux.
- Un questionnaire a été envoyé à quatre catégories de destinataires (États membres, autorités nationales de régulation des médias, organes d'autorégulation des médias et organisations de médias) pour assurer la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2013) sur l'égalité du genre et des médias. Le CDMSI note qu'un rapport basé sur les réponses reçues sera rédigé en 2019 ainsi que des conclusions et des recommandations pratiques visant à améliorer la mise en œuvre du texte.
- Les informations fournies par Lennig Pedron, de l'OING ICON, et par Didier Schretter, de la conférence des OING du Conseil de l'Europe, au sujet des activités menées avec la société civile pour renforcer la confiance numérique, en particulier en ce qui concerne la cybersécurité et le développement de l'intelligence artificielle.
- Les informations fournies par M. Guy Berger, Directeur pour la liberté d'expression et le développement des médias à l'UNESCO, au sujet du projet de l'UNESCO sur les indicateurs de l'universalité de l'internet. Ce projet concerne la mise en place d'un cadre d'indicateurs dont la visée est de permettre aux pays qui le souhaitent d'évaluer leur environnement internet. Le CDMSI note que ce cadre d'indicateurs est proche de celui qu'évoque la Recommandation CM/Rec(2016)5 du Comité des Ministres sur la liberté d'internet et qu'il serait possible de développer des synergies au cours de la phase de mise en œuvre.
- La présentation d'un certain nombre d'initiatives communiquées au Secrétariat, dont les suivantes :
 - la loi française sur la lutte contre la manipulation de l'information ;
 - la conférence qui se tiendra les 10 et 11 juillet 2019 au Royaume-Uni sur la liberté des médias et la sécurité des journalistes, les consultations sur le « On line harms white paper », et la création du UK Centre for

- Data Ethics and innovation* (systèmes algorithmiques, intelligence artificielle) ;
- l'examen, en Islande, de huit lois concernant la liberté d'expression, les médias et l'information, à la lumière des normes internationales ;
 - la mise en place, en Arménie, d'un certain nombre d'outils électroniques garantissant la liberté d'expression et l'accès à l'information dans le pays ;
 - la conférence internationale tenue en Serbie sur la mise en œuvre des instruments et normes du Conseil de l'Europe dans le domaine des médias et de l'information.
- Les informations fournies par la directrice exécutive de l'Observatoire européen de l'audiovisuel, Susanne Nikoltchev, et par Maja Cappello, sur les activités et travaux récents de l'Observatoire, à savoir, notamment : les conférences à venir et la base de données MAVISE sur les chaînes de TV et les services à la demande, qui donne des informations sur les détenteurs et propriétaires de licences/entreprises. Le CDMSI est en outre informé d'un certain nombre de publications, notamment celles de la série IRIS sur les œuvres européennes et de producteurs indépendants, sur l'indépendance des régulateurs dans la directive révisée sur les services de médias audiovisuels, et sur la réglementation de la désinformation dans la Fédération de Russie. Le CDMSI prend note également de la base de données Iris Merlin, sur les informations juridiques concernant le secteur de l'audiovisuel en Europe, et de la base de données AVMS, sur la transposition de la directive dans la législation nationale.
- Les informations fournies par Emmanuelle Machet, du Secrétariat de l'EPRA, sur les résultats de la dernière réunion de l'EPRA, qui portait en particulier sur la question des dangers en ligne, de la protection des mineurs et de la lutte contre les discours de haine. La prochaine réunion se tiendra en Grèce, avec une session plénière sur l'intelligence artificielle et une session sur la protection des mineurs et sur l'interaction entre les organes de réglementation de la radiodiffusion et ceux qui réglementent la protection des données.
- Les informations fournies par Mme Anne Weber, du Secrétariat de la Commissaire aux droits de l'homme. Le CDMSI est informé en particulier des travaux de la Commissaire aux droits de l'homme depuis son entrée en fonction et notamment de sa récente recommandation sur les incidences de l'intelligence artificielle sur les droits de l'homme, ainsi que de sa publication sur le profilage ethnique. La recommandation sur l'intelligence artificielle – « Décoder l'intelligence artificielle » – fournit aux États membres une boîte à outils sur ce qu'ils doivent faire et ne pas faire lorsqu'ils développent des systèmes d'intelligence artificielle dans dix domaines différents ; elle repose sur les normes existantes du Conseil de l'Europe.
- Les informations que lui apporte M. Alfonso De Salas, du Secrétariat du CDDH, sur le « Guide des bonnes pratiques nationales sur la manière de concilier la liberté d'expression avec d'autres droits et libertés, notamment dans les sociétés culturellement diverses ». M. Salas souligne l'importance de la

coordination et de la contribution du CDMSI, et note que le CDDH ne prévoit pas de traiter la question de la liberté d'expression dans ses prochains travaux.

- La participation à diverses activités et les rapports à ce propos des personnes suivantes : Emir Povelkić (Bosnie-Herzégovine) – à propos de la 4^e réunion du Groupe de rédaction sur la liberté d'expression et les liens avec d'autres droits de l'homme (CDDH-EXP) (Strasbourg, 20-21 mars 2019) ; Elfa Ýr Gylfadóttir – à propos de la conférence « Lutter contre les stéréotypes de genre et le sexisme » (Helsinki, 28-29 mars 2019) ; et le Président, Thomas Schneider – à propos de la conférence « Maîtriser les règles du jeu – L'impact du développement de l'intelligence artificielle sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit » (Helsinki, 26-27 février 2019).
- Un tour d'horizon des priorités du CDMSI proposées pour les deux prochaines années, à savoir :
 - l'impact des technologies numériques, notamment des diverses formes d'intelligence artificielle – à traiter dans un instrument normatif ou autre document d'orientation ;
 - la « stratégie 2020-2023 du Conseil de l'Europe sur la gouvernance numérique » (à paraître) ;
 - une recommandation du Comité des Ministres « sur la communication électorale et la couverture médiatique des campagnes électorales », qui viendra modifier et actualiser la Recommandation CM/Rec(2007)15 « sur des mesures concernant la couverture des campagnes électorales par les médias », conformément aux consignes données par le Comité des Ministres dans sa réponse à la Recommandation 2130 (2018) de l'APCE « Problèmes juridiques posés par la guerre hybride et obligations en matière de droits de l'homme » (12 décembre 2018) ;
 - les travaux sur la lutte contre les discours de haine ;
 - le renforcement du pilier « mise en œuvre » du mandat du CDMSI, notamment dans le domaine de la sécurité des journalistes, pour qu'il soit dûment tenu compte des travaux en cours dans le cadre de la nouvelle stratégie de mise en œuvre et de la conférence ministérielle ;
 - la préparation de la conférence ministérielle de 2020, qui se tiendra à Nicosie (Chypre).
- Des informations sur la proposition visant à créer le Comité d'experts sur la liberté d'expression et l'intelligence artificielle (MSI-AIX) et le Comité d'experts sur les médias numériques, la désinformation et la manipulation de l'information (MSI-DIS) pour rédiger les documents en la matière. Le CDMSI examine les améliorations qui pourraient être apportées aux priorités indiquées.
- Le Secrétariat évoque deux évaluations actuellement menées par la Direction de l'audit interne et de l'évaluation et leur importance par rapport aux futures priorités et au mandat du CDMSI : « le soutien du Conseil de l'Europe à la protection et à la promotion de la liberté d'expression » et « l'évaluation des

comités intergouvernementaux », dont les membres du CDMSI ont reçu les questionnaires correspondants.

- Le CDMSI est invité au séminaire intitulé « Les droits de l'homme à l'ère numérique : perspectives judiciaires », organisé par la Cour européenne des droits de l'homme en coopération avec la Direction générale Droits de l'Homme et État de Droit et avec le soutien du ministère finlandais des Affaires étrangères ; il se tiendra le 28 juin à Strasbourg et réunira des membres du pouvoir judiciaire, d'éminents praticiens du droit et des universitaires, des représentants d'institutions européennes et d'ONG, ainsi que d'autres professionnels, pour débattre des défis des droits de l'homme à l'ère numérique du point de vue judiciaire.

Le CDMSI note que les prochaines réunions auront lieu du 3 au 5 décembre à Strasbourg.

Le CDMSI finalise et abrège le rapport de la réunion, et décide qu'en l'absence de réaction avant le 25 juin au soir, ledit rapport sera considéré comme ayant été adopté par la plénière.

Annexe I

Ordre de jour

mardi 4 juin

- 1. Ouverture de la réunion**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Derniers développements**
 - 3.1 Conférence « Maîtriser les règles du jeu - l'impact du développement de l'intelligence artificielle sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit » (Helsinki, 26-27 février 2019)
 - 3.2 Conférence « Le pluralisme des médias – comment y arriver ? » (Strasbourg, 20 mars 2019)
 - 3.3 Session ministérielle du Conseil de l'Europe (Helsinki, 16-17 mai 2019)
- 4. Activités de coopération**
 5. Activités normatives
 - 5.1 Comité d'experts sur un journalisme de qualité dans l'ère du numérique (MSI-JOQ)
 - 5.1 Comité d'experts sur un journalisme de qualité dans l'ère du numérique (MSI-JOQ) (suite)
 - 6. Évènements à venir - Conférence des ministres responsables pour les médias et la société de l'information (Nicosie, 28-29 mai 2020)**
 - 5.2 Comité d'experts sur la dimension des droits de l'homme dans le traitement automatisé des données et les différentes formes d'intelligence artificielle (MSI-AUT)

7. Mise en œuvre des normes adoptées par le Conseil de l'Europe et bonnes pratiques

- 7.1 Mise en œuvre de la Recommandation [CM/Rec\(2013\)1](#) du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias
- 7.2 Mise en œuvre de la Recommandation [CM/Rec\(2016\)4](#) sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autre acteurs des médias
- 7.3 Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes
- 7.4 Gouvernance de l'internet
- 7.5 Liberté d'expression en 2018

8. Indicateurs sur l'universalité de l'Internet (projet UNESCO)**9. Initiatives dans les États membres****10. Conférence des OINGs internationales du Conseil de l'Europe****11. Élection d'un membre du CDMSI Bureau****12. Travaux d'autres institutions et organes du Conseil de l'Europe**

- 12.1 Comité des Ministres
- 12.2 Observatoire européen de l'audio-visuel et EPRA
- 12.3 Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
- 12.4 Commissaire aux droits de l'homme
- 12.5 Protection des données
- 12.6 Comité du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme (CDCT)
- 12.7 Comité directeur sur les droits de l'homme (CDDH)
- 12.8 Convention européenne sur la télévision transfrontière

- 13. Union européenne – évolutions récentes (à confirmer)**
- 14. Participation de membres du CDMSI à des réunions et manifestations**
- 15. Priorités du CDMSI 2020-2021**
- 16. Évaluation par La Direction de l'audit interne et de l'évaluation (DIO)**
- 17. Dates de la 17^e réunion plénière du CDMSI (3-5 décembre 2019)**
- 18. Autres points**

Annexe II – Liste des participants

Nombre de participants : 72

Parité entre hommes : 37 hommes (51%) / 35 femmes (49%)

ALBANIE

M. Andris Stastoli

Chef du Service, Ministère pour l'Europe et des Affaires Etrangères

ALLEMAGNE

Mme Sara Diefenbach

Coproduction internationale dans le domaine des médias, Deutsche Welle

Mme Christiane Semar

Coproduction internationale dans le domaine des médias, Deutsche Welle

M. Florian Schweyer

Coproduction internationale dans le domaine des médias, Deutsche Welle

ARMENIE

M. Alen Mkrtchyan

Directeur adjoint, Coopération juridique internationale

Ministère de la Justice

AUTRICHE

M. Matthias Traimer

Chancellerie fédérale, Media et Société de l'Information, Service Constitutionnel

M. Andreas Ulrich

Chancellerie fédérale, Media et Société de l'Information, Service Constitutionnel

AZERBAÏDJAN

Mme Jeyran Amiraslanova

Conseiller principal, Administration du Président

BOSNIE-HERZEGOVINE

M. Emir Povelakic

Chef du Service des licences, numérisation et coordination, Agence de régulation des communications

BULGARIE

Mme Nelly Stoyanova

Directeur de la Direction de la Société de l'information – Ministère de la transport et communications

CROATIE

Mme Nives Zvonarić
Chef de la Section Media, Ministère de la Culture

CHYPRE

Mme Sunny Papadimitriou Tofa
Attachée de presse et d'information, Ministère de l'intérieur

Mme Sophia Michaelides (via vidéoconférence)
Directrice, Service de presse et d'information, Ministère de l'intérieur

REPUBLIQUE TCHEQUE

M. Artus Rejent
Service de Media et Audio-vision, Ministère de la Culture

ESTONIE

M. Mati Kaalep
Conseiller des affaires audiovisuelles, Ministère de la Culture

FRANCE

Mme Peggy Leroy
Chargée de mission, Bureau des affaires européennes et internationales
Direction générale des médias et des industries culturelles
Ministère de la Culture

M. Julien Plubel
Sous-Direction de la Culture et des Médias
Direction générale de la Mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international

GEORGIE

M. George Paniashvili
Directeur adjoint, Service de droit international, Ministère des Affaires Etrangères

GRECE

M. Iordanis Giamouridis
Chef de Service de l'Audiovisuelle et Media Electronique
Direction des médias, Secrétariat général pour communications et Media, Ministère pour la politique numérique et les médias

HONGRIE

M. György Ocskó
Conseiller juridique
Autorité nationale pour les médias et infocommunications

ISLANDE

Mme Elfa Ýr Gylfadóttir (Vice- Présidente)
Commission des Médias
Ministère de l'Éducation et de la Science

ITALIE

M. Pierluigi Mazzella
Directeur général, Agence pour le droit à l'éducation universitaire, Professeur, Département
d'information et de communication, Université de Rome

LETTONIE

M. Andris Mellakauls
Ministère de la Culture

LIECHTENSTEIN

M. Martin Hasler
Deuxième Secrétaire
Bureau des Affaires Etrangères

LITHUANIE

Mme Rasa Zdanevičiūtė
Division des droits d'auteur et des médias, Ministère de la Culture

LUXEMBOURG

M. Thierry Zeien
Service des médias et des communications
Ministère d'État, Le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

M. Artur Cozma
Membre du Conseil de coordination de l'audiovisuel

MONACO

M. Serge Robillard
Délégation Interministérielle pour la Transition Numérique
Chargé des relations institutionnelles, Principauté de Monaco

MONTENEGRO

M. Ranko Vujovic
Directeur Executive, UNEM

THE NETHERLANDS / PAYS-BAS

Mme Inge Welbergen
Conseillère juridique

Ministère de l'éducation, de la culture et de la science
Direction générale de la Culture et Media

M. Bram de Rijk
Conseiller politique
Direction Société de l'information et Gouvernance
Ministère de l'Intérieur et relations du Royaume

MACÉDOINE DU NORD

Mme Vesna Poposka
Chef de la Direction des Relations internationales, Gouvernement du Macédoine du Nord

NORVEGE

M. Gudbrand Guthus
Conseiller principal
L'autorité norvégienne des médias

POLOGNE

Mme Aleksandra Chmielecka
Ministère des affaires digitales

FEDERATION DE LA RUSSIE

M. Yury Tsvetkov
Ministère des affaires étrangères

M. Alexey Sazhinov
Représentant permanent adjoint

SAINT MARIN

Mme Beatrice Simoncini
Ministère des affaires étrangères

SERBIE

Mme Maja Zarić
Ministère de la Culture et de l'Information
Service de l'information et médias

SLOVENIE

M. Skender Adem
Secrétaire général adjoint, Ministère de la Culture

REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mme Viktória Knappová
Conseiller, Service de média, audiovisuel et droits d'auteur
Ministère de la Culture

SUEDE

Mme Filippa Arvas Olsson
Service des médias et films
Ministère de la Culture

SUISSE

M. Thomas Schneider (Président)
Ambassadeur
Directeur au service des affaires internationales
Coordinateur société de l'information internationale

Mme Livia Walpen
Conseillère, Relations internationales
Office fédéral de la communication (OFCOM)
Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
(DETEC)

TURQUIE

M. Mehmet Bora Sönmez
Expert, Département des relations internationales, Conseil suprême de l'audiovisuel

M. East Çiplak
Président adjoint, Autorité réglementaire
Conseil suprême de l'audiovisuel

M. Yusuf Demirtaş
Expert
Conseil suprême de l'audiovisuel

UKRAINE

Mme Olha Herasymiuk
Premier suppléant, Conseil national de la radio et de la télévision

ROYAUME-UNI

Mme Kathleen Stewart
Chef du Service de la politique de la radiodiffusion internationale
Ministère de la Culture numérique, des Médias et du Sport

Mme Alice Rutherford
Chef de la Service de la politique internationale et en ligne
Ministère de la Culture numérique, des Médias et du Sport

* * *

OBSERVATEURS / PARTICIPANTS

BELARUS

M. Anatoly Glaz

Conseiller principal, Département de la diplomatie multilatérale, Ministère des Affaires étrangères.

DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE AU CONSEIL DE L'EUROPE

Mme Caroline Elak

Attachée de presse et d'information

COMITE POUR LA PROTECTION DES JOURNALISTS (CPJ)

M. Tom Gibson

Représentant de l'Union européenne

FORUM DES MÉDIAS ASSOCIATIFS EN EUROPE (CMFE)

M. Helmut Peissl

CONFÉRENCE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. Didier Schretter

Mme Lennig Pedron

Confondatrice et présidente ICON-NGO

EUROISPA – FEDERATION EUROPEENNE DES ASSOCIATIONS DE FOURNISSEURS D'ACCES ET DE SERVICES INTERNET

Prof Michael Rotert

Porte-parole honoraire

UNION EUROPEENNE DE RADIOTELEDIFFUSION (UER)

M. Michael Wagner

Directeur adjoint, Département Juridique

SAINT SIEGE

Dr. Michael Lukas

Service de presse Épiscopale

AUTORITÉ CHARGÉE DE LA GESTION DE L'ADRESSAGE SUR INTERNET (IANA)

M. Nigel Hickson

Vice-président pour l'Europe

IFEX

Mme Sophie Busson

INTERNATIONAL MEDIA SUPPORT (IMS)

Mme Gulnara Akhundova
Chef de département pour la réponse globale

INTERNET RIGHTS AND PRINCIPLES COALITION (IRPC)

Mme Minda Moreira
Co-Présidente

ORGANISATION DES NATIONS UNIS POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

M. Guy Berger
Directeur, Direction de la liberté d'expression et médias

MEXIQUE

Mme Lorena Alvarado Quezada
Adjointe à l'Observateur Permanent du Mexique

Mme Nina Audinet
Stagiaire

MAROC

Mme Chanaz El Akrichi
Chef de division de la coopération
Ministère de la Communication

* * *

COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE

COORDINATEUR THÉMATIQUE SUR LA POLITIQUE D'INFORMATION (TC-INF)

Mme Corina Călugăru
Ambassadrice, Représentante Permanente de la République de Moldova

COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME

Mme Anne Weber, Conseiller

OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'AUDIOVISUEL

Mme Susanne Nikoltchev
Directrice exécutive

EPRA

Mme Emmanuelle Machet

DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE AU CONSEIL DE L'EUROPE

Mme Angela Prataciera
Stagiaire

Mme Elitsa Todorova
Stagiaire

* * *

INTERPRETES

Ms Cynera Jaffrey
Ms Isabelle Marchini

* * *

SECRETARIAT

M. Jan Kleijssen, Directeur, Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit

M. Patrick Penninckx, Chef de Service, Service de la société de l'information, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit

Mme Artemiza-Tatiana Chisca, Chef de Division, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit, Secrétaire, Comité Directeur sur les Médias et la société de l'Information

Mme Urška Umek, Chef de l'Unité de Médias, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit

Mme Charlotte Altenhöner-Dion, Chef de l'Unité de Gouvernance d'Internet, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit

Mme Ivan Nikoltchev, Chef de l'Unité de coopération, Division Médias et gouvernance de l'Internet, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit

Mme Elena Dodonova, Administratrice, Division Médias et gouvernance de l'Internet, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit

Mme Francesca Montagna, Administratrice, Division Médias et gouvernance de l'Internet, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit

Mme Małgorzata Peł, Administratrice, Division Médias et gouvernance de l'Internet, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit

Mme Sophie Kwasny, Chef de l'Unité de Protection de données, Service de la société de l'information, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit

M. Peter Kimpiàn, Administrateur, Unité de Protection de données, Service de la société de l'information Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit

Mme Julia Whitham, Assistante, Division Médias et gouvernance de l'Internet, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit